



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ARRÊTÉ ELECTORAL (ceju) N° 2011-4

OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'UFR-ip ARTS, LETTRES & LANGUES (ALL)

LE PRÉSIDENT

>>>

- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 Août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit du suffrage et les conditions d'éligibilité,
- Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université approuvés par l'arrêté du 14 novembre 1985, modifiés.
- Vu les statuts d'UFR-ip approuvés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 après avis du Conseil Scientifique du 26 novembre 2010.

ARRÊTE

Article 1

Les élections des représentants des usagers (mandat de 2 ans) au sein du Conseil d'UFR-ip Arts, Lettres et Langues auront lieu le :

Jeudi 10 mars 2011 de 9h00 à 17h00
Salle du Conseil de l'UFRip ALL (2^E23)
Site Ste Marthe – Bâtiment Nord – 2^{ème} étage

Article 2

COLLEGE ELECTORAL	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR
Usagers : étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement, personnes bénéficiant de la formation continue et auditeurs	4

Article 3

Le bureau de vote est composé comme suit :

- Président : Alain SERVEL, Directeur de l'UFR-ip Arts, Lettres et Langues,
- 1^{er} Assesseur : Christine MOLAS, Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur,
- 2^{ème} Assesseur : Annick BLANCHEMANCHE, Technicienne de Recherche et Formation.

Article 4

Le calendrier des opérations électorales est établi comme suit :

OPERATIONS	DATES
Affichage des listes électorales (au moins 20 jours avant le scrutin)	Mardi 15 février 2011 à l'UFR-ip Arts, Lettres et Langues
Début du dépôt des candidatures	Lundi 21 février 2011 à 9h00 Bureau 2w65
Clôture du dépôt des candidatures (entre 15 jours francs maximum et 2 jours francs minimum avant le scrutin)	Jeudi 3 mars 2011 à 16h00 Bureau 2w65
Scrutin	Jeudi 10 mars 2011 de 9h00 à 17h00 Salle du Conseil de l'UFR (2 ^E 23)
Dépouillement	A l'issue du scrutin
Proclamation des résultats (dans les trois jours après le scrutin)	Vendredi 11 mars 2011
Date limite de contestation de la validité des opérations électorales, auprès du Président de la Commission de contrôle des opérations électorales	Au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats

Article 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 10 février 2011
Le Président de l'Université d'Avignon,



Emmanuel ETHIS